

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 11823 Société : PLATI

Actif Pensionné(e) Autre : _____

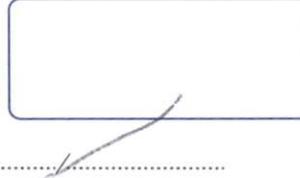
Nom & Prénom : HABIBA BAREK

Date de naissance : 1938

Adresse : RUE EL-HALI, 14-15
12 CASABLANCA

Tél. : 06 60 60 74 74 Total des frais engagés : _____ Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 

Date de consultation : _____

Nom et prénom du malade : _____ Age : _____

Lien de parenté : Lui-même Enfant

Nature de la maladie : 

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : _____

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

2 MAI 2024

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : _____ Le : _____

Signature de l'adhérent(e) : _____



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Recouvrement des Actes
25/04/2024	1	1	1	Dr. Mohamed Soumnia - Toute la famille Dr. Gynecologue - 03/06/1985 - Casablanca - 26000 - Maroc

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
RIAD EDEN PHARMACY 15 RIAD EL DAIK 245600170	25/11/94	305.70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

The diagram shows a 10x10 grid of vertices, each labeled with a number from 1 to 9. The grid is bounded by a thick black border. The numbers are arranged as follows:

- Row 1: 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, 10
- Row 2: 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, 10, 9
- Row 3: 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, 10, 9, 8
- Row 4: 6, 5, 4, 3, 2, 1, 10, 9, 8, 7
- Row 5: 5, 4, 3, 2, 1, 10, 9, 8, 7, 6
- Row 6: 4, 3, 2, 1, 10, 9, 8, 7, 6, 5
- Row 7: 3, 2, 1, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4
- Row 8: 2, 1, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3
- Row 9: 1, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2
- Row 10: 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1

Arrows indicate movement from one vertex to another. A large black arrow points from vertex 10 to vertex 1. A smaller black arrow points from vertex 1 to vertex 10. A red arrow points from vertex 10 to vertex 1. A blue arrow points from vertex 1 to vertex 10.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

مصحة الاختصاصات الشفاء Clinique des Spécialités Achifaa

Angle Rues Lahcen El Arjoune et Lavoisier (face Hôpital 20 Août)
05 22 85 92 20 (10 L.G.) - Fax : 05 22 86 22 23 - Casablanca - Maroc

E-mail : cliniqueachifaa@menara.ma

Dr. KARBO
Rachid

Casablanca

28/04/94

Docteur :

8480 11 Pbenet 20

S.V.

8 x 2 11/04

6330

24 bulby 80

S.V.

28 x 2 11/04

950

31 Cetonyl 50

S.V.

Pharmacie RIAZI
Mme TAZI F.
Angle Av. 2 Mars R15 Riad A.
Casablanca Tel 0522 28 42
Patente 34560010

Dr. MOURAD YAZIDI
GYNÉCOLOGUE
5, Bd Abdelloumien - Casablanca
Tél: 0522 49 03 73/0661 85 00 26

5640 41 Tondu 100 mg (5/2)

121 (5/3)

5/4

9830
305.405

Neoforte 100

121 (5/4)

Pharmacie RIAD EL ALI
Mme TAJE
Angle Av. 2 Mars 315 Riad Al Ali
Casablanca Tel 0522 28 14 01
Patera 3456001
Rés. Soumnia Rue Gallieni
Dr. Aouad YAZID
Lyonne Marocaine

DLUO: 11/2026
63.30 DH
LOT: 360998

Di-INDO® 100 mg 10 suppositoires
PPV 56DH40
EXP 08/2026
LOT 36016 7

Floximat® 200 mg
Officinale
20 comprimés enrobés
PROMOPHARM S.A.
6 118000 241225

LOT : 23003
PPV : 84 DH 20
PER : 09/26

Di-INDO® 100 mg
10 suppositoires
6 118000 031338

NEOFORTAN®
10 COMPRESSES
EFFERVESCENTS 160 mg
6 118000 031697

NEOFORTAN 160mg
10 CPS EFF
PPV 92DH30
EXP 09/2026
LOT 36028 4

Cetamyl 500 mg
Bo 20 comprimés
PPV: 9.50 DH
6 118000 190219